Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

□□□

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 29

□□□

Date de convocation
12 décembre 2023

Date d'affichage
21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 DECEMBRE 2023 à 19h00

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, Mr S.BOULOGNE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, N.COMBELONGE, V. DOS SANTOS, MM S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : Mr M.JELLAL (pouvoir à C.GOZZI), Mmes K.BOUZIANE-LAROUSSI (pouvoir à S.PANNETIER), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM H. EL KRETE (pouvoir à V.GNAHOUROU), M.BAMBA (pouvoir K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), Mr J.THOMAS (pouvoir à P.SCHMITT), Mme M.GANHY (pouvoir à S.MUTIN), Mr B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER)

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU, Adjoint au Maire

11.VILLE DE QUETIGNY – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AI 376 – RUE DU GOLF

Décision :

27 voix pour : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

2 voix contre : G.Déclas, M.Tayebi

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AI 376 **(annexe 4).**

Il est par conséquent nécessaire de faire sortir cette dernière du domaine public communal en la déclassant.

En effet, lorsqu'un bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il ne relève plus du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement (article L. 2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques).

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AI 376 d'une surface de 410 m² selon la délimitation **du plan joint en annexe 4** ;
- D'autoriser à cet effet Monsieur le Maire à signer tous actes liés aux présents engagements.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM11-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Fait à Quetigny, le 20 décembre 2023
Copie Certifiée Conforme,

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM11-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023